



Abolition de la peine de mort : la Députée Florence Reuter reçue à l'ambassade du Japon

Cet entretien avec le Ministre Mitsugu Saito faisait suite à la 6^e Journée mondiale contre la peine de mort et au rassemblement symbolique qui avait été organisé par Amnesty International devant l'ambassade du Japon.

Florence Reuter a tenu à rappeler **l'engagement de la Belgique dans la lutte pour l'abolition de la peine de mort, et sa proposition de résolution votée à l'unanimité** en séance plénière de la Chambre le 5 juin dernier.

La peine capitale ne suscite pratiquement aucun débat au Japon. Pourtant, à la cruauté des conditions de détention et d'exécution, s'ajoute le risque d'erreur judiciaire. Les condamnés à mort ne sont informés que quelques heures avant leur exécution tandis que leurs proches ne sont prévenus qu'après leur décès. Actuellement, 102 prisonniers attendent dans le quartier des condamnés à mort au Japon.

Le Japon a voté contre la résolution 62/149 des Nations unies appelant à la mise en œuvre d'un moratoire sur le recours à la peine de mort. « D'une part, l'opinion publique japonaise, affirme le Ministre, n'a pas d'objection à maintenir la peine de mort et y est plutôt favorable. D'autre part, il n'existe aucun consensus au niveau mondial pour son abolition, 54 Etats ont voté contre la résolution des Nations unies. » Le Ministre a par ailleurs confirmé que la politique menée en la matière ne changerait pas dans un futur proche.

« Il est pourtant prouvé depuis de nombreuses années maintenant qu'il n'y a pas de lien entre la peine de mort et le taux de criminalité ! », a répondu la Députée. Son interlocuteur, qui n'a pas connaissance de telles études, demande à obtenir des informations complémentaires. Quant au cas dramatique du prisonnier japonais, dans le couloir de la mort depuis 1968, condamné sur la base d'aveux extorqués sous la contrainte et sans preuves valables, le Ministre ne souhaite pas réagir en tant que représentant de l'ambassade mais, à titre personnel, reconnaît que c'est très dur.

Pas de réponse non plus en ce qui concerne les familles des condamnés qui apprennent l'exécution après le décès. « Pour nous Belges, c'est inacceptable dans un pays démocratique ! » Tout en reconnaissant qu'il n'y a pas de volonté de changer la loi sur le recours à la peine de mort dans un futur proche, le Ministre japonais a toutefois insisté sur la

COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA DEPUTEE FLORENCE REUTER, 18 nov. 2008

démocratie instaurée dans son pays et sur une volonté d'ouverture afin de répondre aux souhaits de la population.

« Aucune avancée n'est prévue par le Japon dans la voie de l'abolition de la peine capitale, je le regrette, et le pays se retranche derrière un manque de consensus international alors que 104 pays ont voté pour le moratoire des Nations Unies », déplore Florence Reuter, qui réitère son soutien à Amnesty International dans son combat pour l'abolition totale de la peine de mort. Cependant, le dialogue n'est pas rompu.

Contact presse :

Rosalyn Vilmus

02/549 89 26 ou 0497/94 85 34

rosalyn.vilmus@florencereuter.be

www.florencereuter.be